



COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE  
STATES  
DE L'OUEST

ECONOMIC COMMUNITY  
OF WEST AFRICAN

REUNION DU COMITE TECHNIQUE DES EXPERTS DE LA CULTURE  
DES ÉTATS MEMBRES DE LA CEDEAO

.....  
BAMAKO, 20 - 23 JUILLET 2010

---

---

**Mémoire de la Commission de la CEDEAO**

---

---

Commission du Développement Humain et du Genre  
*Direction Education, Culture, Science et Technologie*  
Bamako\_ Mali, Juillet 2010

## CONTEXTE :

L'Accord culturel cadre liant les États membres de la CEDEAO, par le biais du Protocole A/P17/87, repose sur la prémisse que la culture constitue un aspect fondamental du développement. Ainsi, une étape décisive dans la promotion des dimensions culturelles du développement et du renforcement de la prise de conscience communautaire et de l'intégration régionale a-t-elle été franchie avec l'adoption par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la Déclaration de Dakar de 2002 relative au Plan d'action régional pour la culture en vue de l'harmonisation et de la coordination de la mise en œuvre des politiques culturelles dans le cadre du NEPAD (Décision A/DEC.6/01/03)

Aux fins de la réalisation de ce qui précède, la 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de la culture de la CEDEAO, qui s'est tenue à Abidjan, en juillet 2009, sur le thème: « **Culture et intégration régionale, des engagements aux actes et perspectives** », devait assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action ainsi que des recommandations de la deuxième Conférence des Ministres de la culture de la CEDEAO (qui s'est tenue à Abuja, en 2005).

Pour contribuer au développement durable, la réunion ministérielle entendait également promouvoir l'intégration régionale par la promotion des échanges culturels et le renforcement de la prise de conscience communautaire axés sur un sentiment d'appartenance à la même communauté unie par l'histoire, la géographie et l'engagement politique des États membres à œuvrer de façon concertée à l'amélioration du niveau de vie des populations par la croissance économique, la justice sociale et la bonne gouvernance.

À cet effet, la Conférence a examiné et approuvé le Rapport de la réunion des experts et fait des recommandations relatives à la stratégie de mobilisation des ressources destinées, notamment, au Fonds régional de promotion des échanges culturels, à la protection des droits d'auteur et à une série prévisionnelle de programmes culturels pour la période de 2010 à 2013.

Ces recommandations ont été validées par les Autorités de la CEDEAO lors de la 63<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Abuja (en novembre 2009) et l'Observatoire régional des droits d'auteur a été créé par la Réglementation C/REG./16/11/09.

## CONSOLIDATION DES ACQUIS DE 2009 EN 2010

Il convient de se rappeler qu'en 2009, des acquis décisifs ont été enregistrés dans le secteur de la culture dans notre région. Ce sont, notamment :

- la Conférence des Ministres de la culture ;
- l'adoption des textes statutaires du Fonds régional pour la culture ;
- la définition de la Stratégie de mobilisation des ressources au profit du Fonds régional pour la culture ;
- la création par les Autorités de la CEDEAO d'un Observatoire régional des droits d'auteur ;
- un rapport sur la situation générale de la piraterie et des écueils auxquels se heurtent les institutions chargées de la protection des créateurs ;
- l'adoption d'un Cadre stratégique pour la protection des droits d'auteur sous les auspices de la CEDEAO ;
- l'identification de programmes régionaux afin de coordonner leurs efforts de lutte contre la piraterie pour mieux protéger les droits des créateurs ;
- les subventions/dons pour les manifestations culturelles.

En vue de consolider les acquis de 2009, le Comité ad hoc chargé de l'évaluation et du suivi des programmes culturels au sein de la région s'est réuni à Abuja en mars 2010 pour :

- évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions et recommandations de la Conférence des Ministres de la culture et des Autorités de la CEDEAO ;
- proposer des stratégies de mise en œuvre des recommandations et des projets (calendrier culturel, festival ECOFEST, langues africaines, mobilisation des ressources, hologramme de la CEDEAO pour une protection plus efficace des droits d'auteur) ;
- examiner le rapport d'état d'avancement de la mise en œuvre du Fonds régional pour la promotion des échanges culturels, en particulier les propositions du Consultant relatives au calendrier des événements culturels et au site Web, à la mobilisation des ressources ;
- faire des recommandations sur :
  - ✓ les thèmes de la prochaine édition du Prix d'excellence de la CEDEAO et de la 4<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de la culture de la CEDEAO ;

- ✓ l'évaluation de la coordination des mécanismes de fonctionnement, du suivi et évaluation, en particulier des groupes de travail et des TdR des correspondants nationaux.

L'Observatoire régional des droits d'auteur (Réglementation C/REG./16/11/09) a, lui aussi ; tenu sa première réunion à Ouagadougou en mai 2010 à l'effet de :

- procéder au suivi et évaluation de la mise en œuvre des décisions des Autorités de la CEDEAO et de faire des recommandations concernant la protection des droits d'auteur et des droits connexes ;
- coordonner la lutte contre la fraude et la piraterie des œuvres d'art afin de réduire les obstacles au développement des industries culturelles ;
- contribuer au renforcement du Réseau ouest-africain des bureaux des droits d'auteur ;
- aider à l'harmonisation des législations des États membres, à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence des Ministres de la culture de la CEDEAO concernant, en particulier, la création d'un hologramme de la CEDEAO ;
- contribuer aux efforts visant à réduire l'incidence de la piraterie et de la fraude au sein de la CEDEAO.

## **OBJECTIFS DE LA REUNION**

Les objectifs visés par la Réunion des experts du Comité technique relativement à la mise en œuvre des recommandations des Autorités de la CEDEAO sont, entre autres, d'examiner les rapports des réunions du Comité ad hoc et de l'Observatoire régional des droits d'auteur, d'actualiser le nouveau Plan d'action et de valider le Calendrier culturel régional.

## **RESULTATS ATTENDUS**

L'on attend, *in fine*, que ressortent de l'examen des objectifs de la réunion des experts techniques de votre rang des recommandations concrètes visant à susciter une renaissance culturelle durable et des changements novateurs axés sur la réalisation des aspirations collectives des peuples de l'Afrique de l'Ouest, en particulier, et du continent africain, en général.

2010

Mémorandum de la Commission de la  
CEDEAO. Réunion du comité technique  
des experts de la culture des Etats  
membres de la CEDEAO. Bamako, 20 •  
23 juillet 2010

CEDEAO

CEDEAO

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1451>

*Downloaded from African Union Common Repository*